



PÔLE COMPETITIONS

PROCES-VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

Réunion du 3 Février 2026 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.

PV N. 24

PRÉSIDENT DE SEANCE : ALEXANDRE VOISIN

PRÉSENTS : NICOLAS SAUVANAUD, ISABELLE BERSOUX, JEAN-LOU WEBER, OLIVIER FRACHET

ABSENTS EXCUSÉS : KILIAN AUTIER, TIMOTHEE JOHNSON

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.
Ce délai est réduit à 2 jours francs pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des 4 dernières rencontres de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude. Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

.....
La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres doivent obligatoirement être effectués via FOOTCLUBS au minimum 5 jours avant la rencontre.

La commission des jeunes, dans un impératif de bonne administration des compétitions, est souveraine pour imposer l'inversion automatique d'une rencontre ALLER en cas d'arrêtés municipaux.

Règle de bonne conduite : Dans le cadre d'un forfait survenant le week-end, il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

Catégorie U17

- **Match N.55137681 du 17/01/2026 à 15h entre VERNEUIL S/VIENNE 2 et LIMOGES LAFARGE 1 (D1, poule unique)**

La commission entérine la décision de la commission litiges et contentieux (procès-verbal n°14) et donne match perdu par pénalité pour LIMOGES JS LAFARGE.

VERNEUIL S/VIENNE : 3 points, 3 buts – LIMOGES JS LAFARGE 1 : -1 point, 0 but.

- **Match N.55137713 du 13/12/2025 à 15h entre OFC FOOTSD ESCLCL et SAINT-LEONARD DE NOBLAT (D2, poule B)**

La commission entérine la décision de la commission discipline (procès-verbal en date du 28/01/2026) et donne match perdu par pénalité pour SAINT-LEONARD DE NOBLAT.

OFC FOOTSD ESCLCL : 3 points, 3 buts – SAINT-LEONARD DE NOBLAT : -1 point, 0 but.

- **Match N.55127810 du 24/01/2026 à 15h entre PAYS AREDIEN FC et EYMOUTIERS A.S (D2, poule B)**

Suite à la réception de la feuille de match du club PAYS AREDIEN non dématérialisée, le club FC PAYS AREDIEN sera débité d'un montant de 20 € à ce titre (selon relevé de droits financiers).

- **Match N.55127679 du 31/01/2026 à 13h entre ENT. AIXE S/VIENNE 2 - ST PRIEST et J.A ISLE 2 (D1, poule unique)**

Prévu initialement le 31/01/2026 à 13h au stade ARLIQUET à AIXE S/VIENNE, se jouera **le 14/03/2026, à 13h, au stade ARLIQUET à AIXE S/VIENNE.**

- **Match N.55137687 du 31/01/2026 à 15h entre BEAUNE LES MINES U.S 1 et RILHAC-RANCON C.A 1 (D1, poule unique)**

Prévu initialement le 31/01/2026 à 15h au complexe sportif de LA BASSE à LIMOGES, se jouera **le 14/03/2026, à 15h, au complexe sportif de LA BASSE à LIMOGES (à confirmer par la ville de Limoges).**

- **Match N.55127758 du 31/01/2026 à 15h entre AMBAZAC A.S 1 et LIMOGES ASPTT 1 (D2, poule A)**

Prévu initialement le 31/01/2026 à 15h au stade de LA MAZAUURIE à AMBAZAC, se jouera **le 14/03/2026, à 15h, au stade LA MAZAUURIE à AMBAZAC.**

- **Match N.55127761 du 31/01/2026 à 13h entre SAINT-JUNIEN A.S 1 et GJ BESSINES ANF 1 (D2, poule A)**

Prévu initialement le 31/01/2026 à 13h au stade LEP EDOUARD VAILLANT à SAINT-JUNIEN, se jouera **le 14/03/2026, à 13h, au stade LEP EDOUARD VAILLANT à SAINT-JUNIEN.**

- **Match N.55127817 du 31/01/2026 à 15h entre PAYS AREDIEN F.C et BOSMIE CHARROUX ASA 1 (D2, poule B)**

Prévu initialement le 31/01/2026 à 15h au stade MARCEL DE LA BORDERIE à SAINT-YRIEIX LA PERCHE, se jouera le **14/03/2026, à 15h, au stade MARCEL DE LA BORDERIE à SAINT-YRIEIX LA PERCHE.**

- **Match N.55137718 du 31/01/2026 à 15h entre GJEFPN 1 et GJ FCCO/SCS/FEUILLAR (D2, poule B)**

Prévu initialement le 31/01/2026 à 15h au stade JEAN PIERRE MARCHAT à LA ROCHE L'ABEILLE, se jouera le **04/04/2026, à 15h, au stade JEAN PIERRE MARCHAT à LA ROCHE L'ABEILLE.**

Catégorie U15

- **Match N.55137737 du 04/02/2026 à 15h entre RILHAC-RANCON C.A et BOISSEUIL 87 FC 1 (D1, poule unique)**

Prévu initialement le 04/02/2026 à 19h au stade RENE LEGRAND à RILHAC-RANCON, **suite à l'arrêté municipal de RILHAC-RANCON interdisant cette rencontre, la commission demande aux clubs de trouver une nouvelle date afin de jouer ce match avant le 22/02/2026.**

- **Match N.55127954 du 04/02/2026 à 18h30 entre VERNEUIL S/VIENNE et COUZEIX CHAPTELAT 87 U.S (D1, poule unique)**

Prévu initialement le 04/02/2026 à 19h au stade MUNICIPAL 1 à VERNEUIL S/VIENNE, **la commission demande aux clubs de trouver une nouvelle date afin de jouer ce match avant le 22/02/2026.**

- **Match N.55127972 du 31/01/2026 à 15h entre VERNEUIL S/VIENNE S.C 1 et BOISSEUIL 87 F.C 1 (D1, poule unique)**

Prévu initialement le 31/01/2026 à 15h au stade MUNICIPAL de VERNEUIL S/VIENNE, **suite à l'arrêté municipal de VERNEUIL S/VIENNE interdisant cette rencontre, la commission demande aux clubs de trouver une nouvelle date afin de jouer ce match avant le 22/02/2026.**

- **Match N.551137741 du 28/01/2026 à 18h45h entre RILHAC-RANCON C.A 1 et SAINT-LEONARD DE NOBLAT A (D1, poule unique)**

Prévu initialement le 28/01/2026 à 18h45 au stade RENE LEGRAND à RILHAC-RANCON, **suite à l'arrêté municipal de RILHAC-RANCON interdisant cette rencontre, la commission demande aux clubs de trouver une nouvelle date afin de jouer ce match avant le 22/02/2026.**

- **Match N.55137746 du 31/01/2026 à 15h entre COUZEIX CHAPTELAT U.S et RILHAC-RANCON C.A 1 (D1, poule unique)**

Prévu initialement le 31/01/2026 à 15h au stade RENE LAFARGE à COUZEIX, **suite à l'arrêté municipal de COUZEIX interdisant cette rencontre, la commission demande aux clubs de trouver une nouvelle date afin de jouer ce match avant le 22/02/2026.**

- **Match N.55128862 du 31/01/2026 à 13h entre FEYTIAT C.S 1 et EYMOUTIERS A.S 1 (D2, poule B)**

Prévu initialement le 31/01/2026 à 13h au stade PIERRE LACORRE à FEYTIAT, se jouera **le 14/03/2026, à 13h, au stade PIERRE LACORRE à FEYTIAT.**

- **Match N.55128864 du 31/01/2026 à 15h entre LIMOGES ASPTT et AMBAZAC A.S 2 (D2, poule B)**

Prévu initialement le 31/01/2026 à 15h au stade de BUXEROLLES à LIMOGES, se jouera **le 14/03/2026, à 15h, au stade de BUXEROLLES à LIMOGES.**

- **Match N.55128865 du 31/01/2026 à 15h entre BOSMIE CHARROUX ASA 1 et PAYS AREDIEN FC 1 (D2, poule B)**

Prévu initialement le 31/01/2026 à 15h au stade MUNICIPAL de BOSMIE L'AIGUILLE, se jouera **le 14/03/2026, à 15h, au stade MUNICIPAL de BOSMIE L'AIGUILLE.**

- **Match N.55162632 du 31/01/2026 à 15h entre ENT. AIXE S/VIENNE 2 et ENT. LANDOUGE AURENCE (D2, poule C)**

Prévu initialement le 31/01/2026 à 15h au stade MUNICIPAL de VERNEUIL S/VIENNE, se jouera **le 14/03/2026, à 15h, au stade MUNICIPAL de VERNEUIL S/VIENNE.**

WEEK-END FUTSAL U15 – U17

**Rappel aux clubs : la J2 du Futsal U15 et U17 aura lieu les 7 (U15) et 8 (U17) février 2026.
Répartition des installations : voir procès-verbal n°22 du 20 janvier 2026.**

La Commission demande aux clubs de porter une attention particulière aux points suivants :

- **Toutes les équipes participantes doivent obligatoirement être équipées des tenues officielles de Match de championnat : maillot, short et protège-tibias.**
- **Pour la pratique du futsal, les joueurs doivent impérativement se présenter avec des baskets adaptées.**
- **Les clubs doivent également prévoir des chasubles.**
- **Les feuilles de match devront être préparées avant le début de la compétition (FM papier)**
- **Pour rappel, une rencontre de futsal se dispute avec 5 joueurs sur le terrain (gardien compris) et 4 remplaçants sur le banc.**

PROCHAINE REUNION

- **Le Mardi 10 Février 2026 à 18h30**

INFORMATION FEUILLE DE MATCH

- **Suite au mail officiel reçu de la F.F.F, le District informe ses clubs qu'il est important de renouveler leur mot de passe Footclub afin d'assurer la bonne transmission des compositions et des feuilles de match pour les prochaines rencontres.**

- Penser à imprimer une feuille de match papier issue de Footclub en cas de dysfonctionnement de la FMI.

A compter du Mardi 09 Décembre 2025, toute F.M.I non informatisée sera amendée auprès des clubs d'un montant de 20€ ainsi que toute F.M.I transmise hors délai sera amendée d'un montant de 25€ (selon relevé de droit financier).

CALENDRIER GENERAL

Les calendriers des compétitions ont été diffusés à compter du 22 août 2025.

La commission rappelle à tous les clubs que tous les joueurs doivent obligatoirement être licenciés.

La commission rappelle à tous les clubs que les demandes doivent obligatoirement passer via Footclub dans les délais impartis, sans quoi, la demande peut ne pas être validée.

La Commission reste à la disposition des clubs pour toute demande d'information complémentaire.

La commission est souveraine pour replacer aux dates laissées libres sur ces calendriers, des rencontres qui ne seraient pas jouées (intempéries et cas exceptionnels) aux dates prévues.

Les clubs doivent noter que les calendriers officiels du district sont prioritaires sur tout autre activité annexe organisée par les clubs.

**Le Président de séance
Alexandre VOISIN**

**Le secrétaire de séance
Jean-Lou WEBER**

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président